



Uwo uri wese ubahirizwa

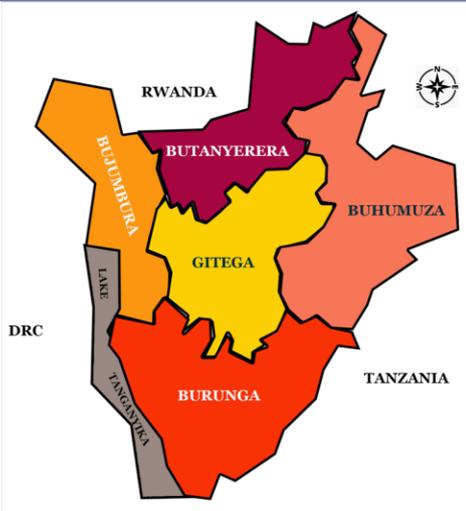
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°484 du 21 au 27 juillet 2025

Agrée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 27 juillet 2025, au moins 747 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.13
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.22
IV. DROITS CATEGORIELS	P.22
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.23

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABBREVIATIONS

CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Éducation</i>
EAC	: <i>East African Community</i>
FDNB	: <i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>
M23	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
OTB	: <i>Office du Thé du Burundi</i>
PRODEFI	: <i>Programme de Développement des Filières</i>
PRODER	: <i>Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural</i>
PSR	: <i>Police Spéciale de Roulage</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
DPAE	: <i>Direction Provinciale de l'Agriculture et l'Élevage</i>
VBGs	: <i>Violence Basée sur le Genre</i>
OHP	: <i>Office d'Huile et de Palme</i>
BRARUDI	: <i>Brasserie et Limonaderies du Burundi</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>

<i>Contents</i>	3
0. INTRODUCTION	4
. I. CONTEXTE	4
I.2. CONTEXTE POLITIQUE	4
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE	7
I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE	8
I.4. GOUVERNANCE	11
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	13
II.1. DROIT À LA VIE	13
II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES OU DE LA MILICE IMBONERAKURE.	13
II.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU RÈGLEMENT DE COMPTE	13
II.1.3. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS	14
II.1.4. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES	16
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE	17
II.2.1. VIOLS	17
II.2.2. AUTRES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE	18
II.2.1. DROIT A LA LIBERTE	19
II.2.1.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES	19
III. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS	20
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE	20
III.2. DROIT A L' EDUCATION	21
III.3. DROIT À LA PROPRIÉTÉ.	22
III.4. DROIT À L'EAU ET UN NIVEAU DE VIE DÉCENT.	22
IV. DROITS CATÉGORIELS	22
IV.1. DROIT DE L'ENFANT	22
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.	23

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 21 au 27 Juillet 2025. La période a été caractérisée par des événements de mise en place des administratifs locaux ainsi que la tenue des réunions de sécurité et prise de contact par les nouveaux. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, judiciaire, gouvernance et sécuritaire. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits socio-économiques et culturels ainsi que les droits catégoriels en particulier les droits de l'enfant.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit: au moins 13 personnes tuées dont 10 corps retrouvés sans vie, 2 personnes enlevées, 5 victimes de VBGs dont 2 victimes de viol et toutes mineurs. En outre, 2 cas d'arrestation et détentions arbitraires ont été signalés.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Climat de crainte et Présence Policière inhabituelle après la découverte des écrits exprimant un signe de contestation contre le Parti au pouvoir en Commune Gitega.

Depuis le lundi matin du 21 juillet 2025, la ville de Gitega, située dans la commune et la Province du même nom, était enveloppée d'une atmosphère teintée d'inquiétude et de tension. Tout avait commencé avec la découverte de plusieurs écrits mystérieux, apparus durant la nuit dans différents quartiers de la ville, créant ainsi une vague de peur et de confusion parmi les habitants. Sur ces écrits, un message revenait sans cesse: « CNDD-FDD TEMBA », un slogan interprété par bon nombre comme un acte de défi envers le parti au pouvoir.

Les inscriptions avaient été remarquées à divers endroits : sur la clôture du Lycée Pacis et de SOS au quartier Mushasha, du Lycée Notre Dame de la Sagesse (CND) au quartier Rango, au terrain de basketball près du bar Cercle au quartier Musinzira, au centre de Giheta, précisément à Kukirato, ainsi que sur un poteau électrique au centre de Mahonda, le long de la RN15 reliant Gitega et Ngozi. Une enquête de terrain

réalisée en date du 23 juillet 2025 avait révélé que certains de ces écrits avaient été effacés ou recouverts, notamment ceux du terrain de basketball mentionné.

Des échanges avec les résidents locaux, particulièrement à SOS Mushasha et à Shatanya, avaient permis de mieux cerner les sentiments de la population face à ces événements troublants. Concernant les auteurs des dites inscriptions, diverses théories avaient émergé. Certains soupçonnaient les Imbonerakure ou des policiers, en patrouille nocturne, d'être derrière ces messages, dans le but de tendre des pièges à ceux qui ne soutiennent pas le CNDD-FDD. D'autres évoquent l'hypothèse que des membres du parti au pouvoir, mécontents de la gestion actuelle et des conditions de vie précaires, pourraient être à l'origine de ces écrits. Une voix anonyme suggérait que ces inscriptions n'avaient peut-être même pas de motif politique, visant uniquement à semer la discorde avec une intention mystérieuse.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

Un membre du CNDD-FDD, selon notre source, aurait même conseillé à une connaissance de demeurer chez lui la nuit, révélant ainsi une montée de tension qui perturbait même les rangs du parti. Des observateurs avaient noté que la plupart des écrits avaient émergé dans des quartiers majoritairement Tutsi (Shatanya, Mushasha, Rango), soulevant des craintes d'intimidation ciblée.

Le jour même, à 9h, la police avait renforcé sa présence dans divers points de la ville, intensifiant la panique ambiante. Pourtant, aucune déclaration officielle n'avait été émise, que ce soit par les autorités administratives ou policières. Un journaliste que nous avons contacté en toute simplicité confirmait cette absence de communication autour de cette affaire inquiétante. Parmi les faits marquants, il y avait eu la diffusion sur la radio RPA d'un témoignage d'un individu prétendant être l'auteur des messages, un homme dont l'identité restait floue, que certains pensaient être un membre du CNDD-FDD ou un sympathisant d'un mouvement tel que Burundi bwa Bose. Malgré tout, plusieurs

voix faisaient remarquer que de tels actes semblaient peu en phase avec le climat sécuritaire rigoureux, renforcé par les patrouilles nocturnes des Imbonerakure et des policiers.

Le lendemain, mardi matin, un calme apparent régnait dans la ville. Plusieurs témoignages rapportaient qu'une instruction aurait été donnée aux policiers de ne pas provoquer la panique, ce qui pouvait expliquer la tranquillité constatée aux alentours de 10h. En somme, ces écrits nocturnes avaient d'abord engendré une atmosphère alarmante à Gitega. Cependant, au fil des jours, alors que le silence des autorités perdurait et qu'un certain calme revenait, la population semblait renouer avec une sérénité relative, bien que la méfiance demeurait. Le mystère enveloppant les véritables auteurs et leurs intentions restait entier, mais il semblait évident que le temps finirait par dévoiler la vérité.

Résultats des élections des administrateurs communaux du 24 juillet 2025 dans la nouvelle Province Gitega.

À l'issue des élections qui se sont déroulées le 24 juillet 2025, un total de neuf administrateurs communaux a été élu au sein des communes qui faisaient autrefois partie de la province de Gitega, englobant également certaines communes provenant des anciennes provinces de Mwaro, Muramvya et Karusi. Parmi ces neuf élus, trois appartiennent à l'ethnie tutsie, représentant ainsi 33%, tandis que six sont issus de l'ethnie hutu, ce qui équivaut à 67%. Voici la liste des personnes nouvellement élues : Gitega: Dr Jacques Nduwimana (Hutu), Bugendana: Ciza Melchiade (Tutsi), Muramvya: Nkurunziza Eric (Hutu), Kiganda: Irakoke Diane (Tutsi), Mwaro: Rwarukundo Calixte (Hutu), Karusi: Butoyi Vanessa (Tutsi), Shombo: Ndayikengurutse Rénovat (Hutu),

Nyabihanga: Niyonzima Marie Chantal (Hutu), Gishubi: Baryana Apollinaire (Hutu). Il est à noter que tous ces administrateurs proviennent tous du parti CNDD-FDD.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 6)

Des nouveaux administrateurs et membres des bureaux communaux de la province Burunga.

Les nouveaux administrateurs et membres des bureaux communaux de la province de Burunga, dans le sud du pays, sont tous affiliés au CNDD-FDD. Dans la commune de Bururi, l'administrateur est Goderive Ntakirutimana, de classe social Tutsi. Le président du conseil communal, Patrice Ndayisenga, est de la classe social Hutu, tout comme la vice-présidente, Élisabeth Ndayikengurukiye. Le secrétaire, Cishahayo Jean Paul, est également Tutsi. Dans la commune de Matana, Gloriose Niyubawe, ancienne DPAE de Bururi, assure la fonction d'administrateur communal et est de composante sociale Hutu. Le président du conseil communal est Bucumi Filmin, de classe social Hutu, tandis que le vice-président, Albin Niyonsaba, est Tutsi, et la secrétaire, Agnès Ntakirutimana, est Hutu.

Concernant la commune de Rumonge, Minani Augustin, un-Hutu, a été reconduit dans son poste d'administrateur communal. Le président du conseil communal, Gaudence Nizigiyimana, DG OHP, est également Hutu, tout comme le vice-président, Alexandre Mfisumukiza, cadre au ministère de l'Éducation. Le secrétaire de cette commune est Samuel Ndagijimana. À Rutana, Gordien Ntakarutimana occupe le poste

d'administrateur communal, tandis qu'Éric Ntirampeba, Tutsi, est le président du conseil communal. Le vice-président, Baribasha Juvénal, et la secrétaire, Nimfasha Béatrice, n'ont pas leur origine ethnique précisée.

Dans la commune de Musongati, l'administrateur communal est Claudine Niyoyitungira, Tutsi et reconduit dans ses fonctions. Révérien Nahayo est le président du conseil communal, suivi par le vice-président Jean Bosco Ndikuriyo, hutu cadre en éducation, et le secrétaire Aline Ininahazwe. À Makamba, Prosper Bizimana est l'administrateur communal, avec Nyandwi Yared comme président du conseil communal, Hacimana J Paul en tant que vice-président, et Luduine Niyuhire, un -Tutsi, comme secrétaire. Enfin, dans la commune de Nyanza, l'administrateur communal est Diomede Dusengimana, Tutsi et ancien administrateur de Vugizo. Jean Bosco Manirakiza est le président du conseil communal, accompagné de Léonard Sindakira comme vice-président et Nibimpa Joselyn en tant que secrétaire.



Uwo uri wese ubahirizwa

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Le retour inquiétant d'un présumé criminel ravive les tensions à l'approche des élections collinaires à Musongati.

Le retour troublant d'un présumé criminel crée des tensions à l'approche des élections collinaires à Musongati et installe un sentiment de crainte sur la colline Mutwana, dans la zone de Butezi, commune de Musongati, dans la province de Burunga. En date du 17 juillet 2025, Mateso, jadis impliqué dans une affaire de meurtre, refaisait surface sur cette colline. D'après plusieurs témoignages recueillis sur place, son retour s'apparente à un plan d'intimidation soigneusement orchestré contre les opposants politiques de la région.

Un passé d'un présumé auteur de meurtre : Mateso vient de la sous-colline Simbi, située également sur la colline Mutwana. En 2007, il avait pris la fuite après avoir été lié au meurtre d'une femme nommée Mode. Deux de ses complices d'alors, Ciza, fils de Barankariye David, et Nyankuri, mieux connu sous le sobriquet de Karemera, avaient été arrêtés et condamnés pour ce crime. Mateso, quant à lui, avait trouvé refuge en Tanzanie et avait disparu depuis. Selon des sources locales, il serait revenu furtivement sur sa colline natale durant la nuit du 16 au 17 juillet 2025, et résiderait actuellement chez Vincent Nemerimana, chef de la colline. Ce retour inattendu a provoqué une onde de choc parmi les habitants, d'autant plus qu'il n'a pas réintégré sa famille ni ramené ses effets personnels. Son arrivée coïncide de manière troublante avec une vague d'intimidations ciblant des membres de l'opposition, en pleines préparations électorales.

Des complicités politiques présumées: Les habitants accusent deux figures locales: Vincent Nemerimana, le chef de colline de Mutwana, et Bernard Ntirandekura, représentant du parti CNDD-FDD, de tirer

des ficelles. Selon leurs dires, ces deux personnages utiliseraient Mateso comme un instrument de terreur pour museler les membres des partis d'opposition dans la province de Burunga. Des témoins rapportent avoir aperçu Mateso ces dernières nuits en compagnie des deux hommes, visitant certains foyers ciblés. Leur but apparent: faire pression pour dissuader toute candidature ou contestation émanant de l'opposition.

Une intimidation politique locale: La colline Mutwana est l'un de ces lieux où la tension politique est particulièrement palpable. Nombreux sont les membres de l'opposition désireux de se présenter aux élections qui affirment avoir été la cible de menaces répétées et ont tous été exclus des listes de candidatures, selon nos informations locales. Une situation qui soulève des soupçons d'une intention manifeste d'étouffer toute voix dissidente par tous les moyens.

Appel à la justice et à la protection: Face à cette situation alarmante, la population de Mutwana se fait entendre et demande au gouvernement ainsi qu'aux instances judiciaires d'agir. Ils réclament l'arrestation de Mateso et sa présentation devant les tribunaux pour ses crimes passés et ses récentes intimidations. Ils souhaitent également que Vincent Nemerimana et Bernard Ntirandekura soient convoqués par la justice pour éclaircir leur éventuelle implication dans ces manipulations et intimidations politiques. De plus, ils exigent des garanties de sécurité pour les habitants de la colline, spécialement ceux engagés politiquement en dehors du parti au pouvoir. Bien que la peur règne, la population refuse de se taire. « Nous ne voulons pas revivre les violences du passé. L'État doit agir sans tarder », a affirmé un habitant sous couvert d'anonymat.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (suite page 8)

Attaque mortelle à la grenade en commune Cibitoke, province Bujumbura: Une femme tuée

En date du 23 juillet 2025, vers 20 heures, une attaque à la grenade a frappé une famille au quartier Rusiga, dans la zone et commune de Cibitoke, province de Bujumbura. Les membres de la famille prenaient leur repas lorsque l'engin explosif a été lancé à l'intérieur de leur domicile.

L'attaque a fait une victime décédée sur place: Marie Goreth Ntikangwisha âgé de 50 ans et trois personnes ont été blessées dont le père de famille de 69 ans, deux enfants de 7 ans et 12 ans. Tous les blessés ont été transportés à l'hôpital pour des soins intensifs.

Le corps de la défunte a été transféré à la morgue, et la police a immédiatement ouvert une enquête pour identifier les auteurs et le mobile de cette attaque. Bien que des sources sécuritaires évoquent l'hypothèse de soupçons de sorcellerie comme mobile potentiel, aucune preuve concrète n'a été établie à ce stade.

Les autorités locales ont appelé au calme et à la collaboration de la population pour faciliter l'enquête, soulignant que la zone était paisible avant cet incident tragique.



I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Un auteur de viol, condamné à 10 ans de prison à Rumonge de la province Burunga.

En date du 22 juillet 2025, Le Tribunal de Grande Instance de Rumonge a condamné Nkurunziza Eddy- Émile à une peine de 10 ans d'emprisonnement ferme pour viol sur une mineure de 15 ans. L'affaire a été jugée en flagrance à huis clos dans l'après-midi, en raison de l'âge de la victime.

La victime, une adolescente de 15 ans, est originaire de la colline Gitaza, commune Muhuta, dans la province de Bujumbura. Les faits se seraient produits alors que Nkurunziza Eddy -Émile, un agent du département de la pêche chargé de la collecte des données statistiques sur la production de poissons à la plage de pêche de Gitaza a violé une fille de 15ans.

Arrêté en date du 17 juillet 2025, le présumé auteur était détenu au cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge jusqu'à sa comparution. Lors de l'audience, le prévenu a nié les accusations de viol portées contre lui par le ministère public, admettant toutefois avoir eu des rapports sexuels avec la jeune fille, qu'il affirme avoir été consentants. Le tribunal, après avoir auditionné les parties à huis clos, a finalement retenu l'infraction de viol sur mineure. En plus de la peine d'emprisonnement, Nkurunziza Eddy -Émile a été condamné à verser une indemnisation de deux millions de francs burundais à la victime Havyarimana Jesca, une mineure de 15 ans.

Procès en Flagrance au Tribunal de Grande Instance en commune de Rutana, province Burunga.

En date du 25/2025, le Tribunal de Grande Instance de Rutana dans une audience de flagrance a prononcé des peines aux auteurs de 2 infractions pénales (une pour trafic d'être humain et une autre pour atteinte à l'économie nationale).

S'agissant du trafic d'être humain, 4 auteurs dont Ernest Nkunzimana, chauffeur de bus accusé d'avoir transporté 3 mineurs vers la Tanzanie en complicité avec Vincent, Damascène et Richard ont été tous condamnés à une peine de 10 ans et une amende de 10.000.000 Fbu Chacun. Ils sont actuellement à la Prison Centrale de Rutana.

Le Tribunal a condamné le même jour Mr. Nahimana Fabrice et Madame Ntakarutimana Jeannette à une peine de 2 mois et une amende de 500.000 Fbu chacun. Tous sont accusés de porter atteinte à l'économie nationale du pays en vendant les boissons de la BRARUDI à des prix exorbitants. Le Tribunal a décidé que toutes les caisses de bière saisies par la Police (3 pour Fabrice et 10 pour Jeannette) soient vendues à la population sur le prix reconnu par l'Etat de 2,500Fbu par bouteille au lieu de 5. 000 Fbu. En outre, L'argent sera viré au trésor public et les vidanges seront remises à la BRARUDI.

Procès en Flagrance devant le Tribunal de Grande Instance en commune et Province Gitega.

Depuis la pénurie des boissons produites par la BRARUDI, on observe une flambée des prix sur les rares produits disponibles. Face à cette situation, les autorités ont promulgué une mesure interdisant la dissimulation des boissons à des fins spéculatives, sous peine de sanctions sévères. En date du 25 juillet 2025, dans le quartier Shatanya III, des soupçons ont été émis à l'encontre d'un individu accusé de cacher ces boissons. Une fouille a été

immédiatement effectuée, et c'est dans un salon de coiffure qu'un certain Ntiranyibagira Trésor a été retrouvé en possession de 6 casiers de Primus. Trésor Ntiranyibagira ainsi que Diane Ndayishemeze ont été arrêtés et présentés devant le Tribunal de Grande Instance de Gitega dans le cadre d'un procès en flagrance qui a eu lieu en date du 26 juillet 2025. Ils ont été condamnés à un an de prison et à une amende d'un million(1.000.000 Fbu) de francs burundais. Le cabaret concerné a été fermé pour de bon.

I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Tension entre la police et l'OBR en province de Burunga.

Une tension croissante s'installe entre la police et l'Office burundais des recettes (OBR) dans le sud du pays, plus précisément dans la province de Burunga. Le 21 juillet 2025, un malentendu éclate au grand jour lors d'une réunion de sécurité animée par le gouverneur de la province, Parfait Mboninyibuka. Cette rencontre, organisée dans un climat de lutte acharnée contre la fraude fiscale et la contrebande, rassemble divers hauts responsables de la localité, incluant des administrateurs communaux et des chefs des anciennes provinces de Bururi, Makamba, Rumonge et Rutana, sans oublier les représentants des forces de défense et de sécurité, tels que des commandants militaires et policiers des camps et commissariats locaux.

Au cœur des tensions, le commissaire Jérôme Ntibibogora, chargé de la police dans la région Sud, jette un pavé dans la mare en accusant ouvertement la gestion du bureau régional de l'OBR. Il fait des révélations inquiétantes, affirmant que près de 45 millions de francs burundais ont disparu en l'espace de deux semaines, laissant entendre que des pratiques frauduleuses se dérouleraient au sein même de l'institution dédiée à la collecte des impôts. Selon lui, les responsables de l'OBR refuseraient de collaborer avec la police, préférant s'arranger avec certains commerçants pour sous-déclarer les marchandises soumises à taxation. Il soulève également des doutes quant à la transparence de l'OBR en affirmant que des commerçants se voient privés de documents de taxation sous prétexte d'une coupure d'internet, insinuant que cela pourrait servir à camoufler des détournements. Jérôme Ntibibogora dénonce encore que lorsque la police souhaite accéder aux systèmes informatiques de l'OBR pour des vérifications, les agents de l'institution s'y opposent, prétextant qu'ils ne sont pas tenus de coopérer.

Côté OBR, la défense ne se fait pas attendre. Florian Bukeyenzeza, présent à la réunion et représentant de l'OBR, conteste les

accusations, soulignant qu'il n'est pas le directeur en charge de la région Sud et qu'il n'est donc pas au courant des questions soulevées. Il affirme cependant que le service des douanes collabore activement avec la police et le parquet dans leur lutte contre la contrebande. Deux jours plus tard, soit le 23 juillet, le responsable régional de l'OBR sort de son silence pour démentir les informations divulguées par la radio locale Shima FM, soutenant que les recettes fiscales anticipées pour la période en question ont en fait dépassé les attentes, niant ainsi toute disparition de fonds. La situation se complexifie lorsque certains commerçants des localités de Rumonge et Makamba vont jusqu'à accuser des éléments de la police d'être eux-mêmes impliqués dans les fraudes, en facilitant le passage de marchandises non déclarées moyennant des pots-de-vin. Au sein même des rangs de la police, l'affirmation du commissaire Ntibibogora crée des divisions. Des policiers anonymes s'expriment pour dénoncer une prise de position excessive, considérant que le commissaire a franchi une ligne rouge en attaquant publiquement une autre institution de l'État.

Face à l'ampleur du scandale, le gouverneur Parfait Mboninyibuka s'adresse à tous les acteurs concernés, qu'ils soient de la police, de l'administration ou du fisc. Il les met en garde contre toute collusion dans le commerce illicite et rappelle que la lutte contre la fraude est une responsabilité qui engage tout le monde. Des sanctions exemplaires attendent ceux qui seraient pris en flagrant délit. Ce climat de méfiance qui s'installe entre les différentes institutions de l'État, sur fond d'accusations réciproques, risque d'aggraver la situation en matière de lutte contre la fraude fiscale dans le sud du pays. Dans ce contexte, le silence ou les positions contradictoires des autorités régionales ne font qu'alimenter les soupçons, rendant d'autant plus cruciale la nécessité de transparence et de reddition des comptes.

I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE (Suite page 11)

Interdiction de la vente du carburant de type “essence” sur le marché noir dans la Province Buhumuza.

C'est après son installation depuis sa nomination par le Président de la République qu'en date du 23/7/2025, le nouveau Gouverneur de la Province Buhumuza a pris une décision empêchant tout trafic du carburant de nature Essence sur toute l'étendue de la Province Buhumuza.

Autrement-dit, il s'agit d' une interdiction de vendre l'essence sur le marché noir. Mais la population est sous le choc. Car, cette pratique aidait beaucoup les automobilistes à s'approvisionner en pétrole afin de mieux accomplir leur tâches.

Dans l'ancienne Province de Karusi par exemple, avant cette nouvelle décision, une bouteille en plastique d'1,5 L coûtait 18. 000 Frbu. Mais actuellement si tu parviens à en avoir, elle se trouve à 25.000Fbu.

En bref, c'est une désolation totale puisque les prix vont continuer à augmenter si rien n'est fait.



Uwo uri wese

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

Une femme a été tuée par son mari en Commune et province Gitega .

En date du 25 Juillet 2025, vers 23 heures, sur la colline Nyakibingo, Commune et Province de Gitega, Nadine Ndayishimiye, âgé de plus ou moins 30 ans a été tué ligoté par son époux, Richard Ndayisaba, âgé de 34 ans .

Cette information est confirmée par Richard Ndayizeye, chef de Colline Nyakibingo qui fait savoir que le crime s'est passé dans la chambre à coucher et a beaucoup vomi. Selon toujours le chef de Colline Nyakibingo, les mobiles du

crime ne sont pas jusqu'ici connus mais l'auteur Richard Ndayisaba a été arrêté dans la même nuit du 25 Juillet 2025 puis conduit dans les cachots du commissariat provincial de la police à Gitega pour des raisons d'enquêtes. Les mêmes sources précisent que le corps de Nadine Ndayishimiye a été transporté en date 26 Juillet 2025 vers la morgue de l'hôpital régional de Gitega.

II.1.2 DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES OU DE LA MILICE IMBONERAKURE.

Un homme a été tué après être battu dans la province de Butanyerera.

En date du 23 juillet 2025, sur la colline Kiri, zone Kiri, commune Kirundo, province Butanyerera, Ntamahungiro Cyprien, âgé de 27 ans, agriculteur et membre du Parti CNDD-FDD, a été arrêté et tué par un groupe des Imbonerakure dont Rukundo Claude alias Nyangoma accusé d'avoir endommagé un champ de manioc de son voisin d'une veuve qui s'appelle Immaculée. Selon des témoins de la localité, le présumé auteur l'a infligé

une sanction des coups de bâton. Bastonné, Cyprien finit par mourir après son emprisonnement à la station de police à Kiri. Nyangoma a été arrêté par la Police et a été amené au cachot de l'ancienne Commune Bugabira où son dossier est en cours de traitement. Ceux avec qui ils étaient ensemble ont pris fuite. Soulignons que cette mauvaise pratique s'observe chez lesdits sécurités locales.

II.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉES

Une famille attaquée à la grenade sur la colline Rusiga, zone et commune de Cibitoke, de la province BUJUMBURA

Dans la nuit de mercredi 23 juillet 2025, aux environs de 20 heures, une grenade a été lancée contre un ménage situé entre la transversale 9 et 10, au quartier Rusiga, zone et commune Cibitoke dans la province Bujumbura. Selon les premiers témoignages recueillis, les membres de la famille étaient en train de prendre leur repas lorsqu'un ou plusieurs individus non identifiés ont jeté une grenade à l'intérieur de la maison.

Les victimes de cette attaque par grenade sont entre autres Marie Goreth Ntakirutimana de 50ans qui est décédée sur

le champ et le chef de famille Ninahora Stany de 67 ans ainsi que ses deux enfants grièvement blessés Kamikazi Joysi kambale de 7 ans et Hatungimana Love de 12 ans qui ont été blessés. Les blessés ont été immédiatement transportés à l'hôpital pour y recevoir des soins intensifs, alors que le corps de la victime a été transféré à la morgue en attendant l'ouverture d'une enquête par les services compétents. La police a entamé les premières démarches d'enquête afin d'identifier les auteurs de cet acte criminel et de déterminer leurs motivations.

Des sources sécuritaires laissent entendre que cette famille aurait récemment été soupçonnée d'affaires de sorcellerie, ce qui pourrait constituer un mobile présumé de l'attaque. Néanmoins, aucune preuve tangible n'est encore établie à ce stade de l'enquête.

Les responsables administratifs et sécuritaires de cette zone ont déclaré qu'avant cet incident, la situation sur la colline était calme et paisible. Ils appellent la population au calme et à la collaboration avec les forces de l'ordre pour faciliter les enquêtes

II.1. 4. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS

Découverte d'un corps sans vie en Commune Kirundo, Province de Butanyerera.

En date du 22 juillet 2025, sur la sous colline bwiza , colline Ruhehe , zone bugabira, commune Kirundo, province Butanyerera, un corps sans vie a été retrouvé chez Ngendakumana Oscar alias Sagihanga , âge : entre 50-60 ans membre du parti : UPRONA. Selon des témoins de la localité, ce corps a été déterré dans le sol au moment où on préparait le terrain pour y implanter la cuisine. Ceux qui l'ont vu disaient qu'il était en décomposition.

L'OPJ a arrêté Ngendakumana le propriétaire de cette parcelle et son dossier est également en traitement. Signalons que son entourage l'accuse d'être féticheur (umurozi) car le corps de la victime n'a pas été identifié.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé commune Mugere, province Bujumbura

En date du 25 juillet 2025, dans une rivière Kanyamazi, zone kabezi, commune Mugere et province Bujumbura, Don Divin, un garçon âgé d'environ 15 ans, fils de Étienne Ntakirutimana et Leocadie NDAYAMBAJE, originaire de la colline Kirembe, commune Mugere, dans la province de Bujumbura, a été tué sur la colline de Kabezi, dans la même commune.

Selon les témoignages des habitants, cet enfant descendait souvent travailler dans des restaurants situés à Kabezi et ce jour-là, il a travaillé pour un certain Melchiade dans un bar appelé Cocotier. Plus tard dans la soirée, il se serait

rendu pour réclamer un salaire de trois mois auprès de l'un de ses anciens employeurs, dans un restaurant situé derrière le marché de Kabezi, appartenant à une prénommée Alphonsine.

Certains témoins rapportent qu'une dispute a éclaté entre l'enfant et cette femme. Le lendemain, son corps sans vie a été retrouvé dans une rivière appelée Kanyamazi. Le cadavre présentait des signes de strangulation, laissant penser qu'il aurait été étranglé avant d'être jeté dans la rivière.

La présumée auteure a été arrêté pour enquête et reste en détention au cachot de la commune Mugere, et le corps sans vie de l'enfant a été inhumé avec dignité au cimetière public de la colline Kabezi, dans la commune Mugere

II.1.4. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS(Suite page 14)

Un corps sans vie d'une femme retrouvé , commune Matongo de la province Butanyerera.

En date du 25 juillet 2025, sur la colline Muhingira, zone Gatara, commune Matongo, province Butanyerera, pendant les heures de l'avant midi, un corps sans vie d'Aline Harerimana résidente de la colline Cukiro en zone Kayanza, mère de 2 enfants a été retrouvé suspendu sur un avocatier sur la colline Muhingira de la zone Gatara en commune Matongo de la province Butanyerera.

Arrivé sur place, le médecin directeur de

l'hôpital Musema, accompagné par l'administration a déclaré que cette femme aurait été tuée après avoir subi des violences sexuelles.

La victime avait disparu en date du 24 juillet 2025, laissant son enfant âgé de 3 ans au lit du Centre de santé Gatara, sans aucun garde malade. L'administration communale de Matongo demande des enquêtes approfondies pour connaître les mobiles de cette mort.

Un corps sans vie retrouvé commune Muhanga de la province Butanyerera

En date du 24 juillet 2025, sur la colline Gahombo, commune Muhanga, province Butanyerera, la ligue des droits de l'homme Iteka a reçu une information qui indique qu'en date du 14 juillet 2025 le corps sans vie d'Uwimana Adronis originaire de la colline gahombo en commune Muhanga de la province Butanyerera a été retrouvé dans la rivière nyawisesera séparant Gatara et Matongo.

Des informations sur place disent que la veille on a vu Adronis en train d'acheter des œufs au centre Rukago qu'il vend dans la ville de Bujumbura. Mfuranzima Jean Marie, commissaire communal Gatara indique qu'en date

du 14 juillet 2025 vers 8h, il a reçu l'appel que l'on retrouve un corps sans vie d'une personne non identifiée qui est emballé dans un sac.

Après le constat, le commissaire communal Gatara fait savoir que les habitants de cette localité où on a retrouvé le cadavre du défunt ne l'ont pas reconnu. Sous l'ordre du chef de colline Ngoro en zone Gatara le cadavre a été enterré par la population à cette même colline. Cette autorité communale policière fait savoir qu'en date du 16 juillet un groupe de personnes de la même famille du défunt, s'est présenté pour réclamer que c'était Uwimana Adronis mais qu'il était déjà enterré. La famille du défunt réclame des enquêtes approfondies sur la mort de Adronis expliquant que celui-ci ne se lançait pas même dans des affaires

Un enfant de 3 ans retrouvé sans vie sur la Colline Kirinzi, Zone Rugajo, Commune Mugina, Province Bujumbura.

Dans la matinée du lundi 21 juillet 2025, un enfant de trois ans de la colline kirinzi, zone rugajo commune Mugina de la province Bujumbura, Symphorien Nintirantije, a été retrouvé sans vie, sauvagement tué à coups de machette. Sa mère, Véronique Niyonzima, est soupçonnée d'avoir commis cet acte.

Selon les témoignages recueillis auprès de la famille, la mère était en situation de détresse psychologique depuis sa séparation avec le père de l'enfant, survenue deux semaines auparavant. Elle aurait menacé de tuer leur enfant si l'homme ne revenait pas vers elle, malgré les tentatives de sa famille pour l'en dissuader.

II.1.4. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS(Suite page 15)

Le matin du drame, les voisins ont été alertés par les cris de l'enfant, mais il était déjà trop tard. Alertées, les autorités locales et les forces de l'ordre sont intervenues et ont immédiatement arrêté la suspecte. Elle a refusé de s'exprimer au moment de son interrogatoire.

Les responsables administratifs et sécuritaires sont intervenus rapidement après la découverte du corps de l'enfant et l'auteure présumée qui est sa mère biologique a été arrêtée et est actuellement en garde à vue pour enquête. L'enterrement de l'enfant a eu lieu dans la dignité, en présence des autorités

et de la communauté locale.

Les défenseurs des droits de l'enfant dans la commune de Mugina ont exprimé leur indignation et exigé que justice soit rendue pour cet acte qualifié de « barbare »

Cet acte d'une violence inouïe rappelle l'urgence de renforcer les systèmes de protection de l'enfant au niveau local, en particulier dans les zones rurales. Chaque enfant a droit à une vie protégée, sécurisée et entourée d'amour. L'impunité ne doit pas avoir de place face aux violations aussi graves que l'infanticide.

II 1.5. ENLEVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Un agent de la police nationale a disparu sur la route Gitega Bujumbura

En date du 24 juillet 2025, la ligue Iteka a reçu des informations concernant la disparition de Claver BAKUNDUKIZE, Originaire de la colline Ndago dans la commune de Buraza, au sein de la province de Gitega, policier âgé de 42 ans, affecté à l'Inspection Générale de la Police Nationale, située à Ngagara. La victime a disparu le 9 juillet 2025 et vivait au camp Buyenzi, également connu sous le nom de 1er GMIR. Ancien membre des Ex-FAB, il s'était intégré dans les rangs de la police suite aux réformes effectuées.

Au début du mois de juillet, Claver avait pris une semaine de congé pour retourner dans sa colline natale. Il était prévu qu'il rentre à Bujumbura le 9 juillet afin de reprendre ses fonctions. Ce jour-là, Claver a quitté Gitega, mais il n'est jamais arrivé à sa destination. Ses tentatives de contact par téléphone n'ont reçu aucune réponse. Le 10 juillet, la famille, de plus en plus alarmée par la situation, a essayé de le joindre à de nombreuses reprises, mais sans succès. L'angoisse grandit au sein de la famille de Claver BAKUNDUKIZE, qui redoute qu'il ait été la victime d'un acte criminel sur la route reliant Gitega à Bujumbura.

Une personne disparue en Commune Kayanza, Province de Butanyerera.

La Ligue Iteka a été alertée de la disparition de Désiré NDAYISENGA en date du 27 juillet 2025, un ancien soldat à la retraite qui vivait paisiblement sur la Colline Kirema. Dans la soirée, alors que Mr. NDAYISENGA discutait avec des amis au lieu-dit Kwi Barrière, il a reçu un appel téléphonique, ce qui l'a conduit à prendre sa moto, son moyen habituel de transport. Avant de partir, il a informé l'un de ses amis qu'il se rendait chez un autre camarade, d'après ce qu'affirme

notre source. Depuis ce moment fatidique, il n'y a eu aucune nouvelle de lui, et sa famille ainsi que ses proches sont dans l'angoisse de l'ignorance. Aucun indice de vie n'a été retrouvé, même sa moto demeure introuvable. La famille a donc formulé une demande pressante aux autorités compétentes pour qu'une enquête approfondie soit menée afin de découvrir ce qui est advenu de leur être cher. Par ailleurs, d'aucuns évoquent une théorie troublante, suggérant que Désiré aurait pu être victime d'une machination orchestrée par le Service national des Renseignements (SNR).

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. VIOLS

Une fille de 16 ans violée, commune Mugere de la province Bujumbura.

En date du 24 juillet 2025, au quartier kizingwe, commune Mugere, province Bujumbura, une information qui est parvenue à la ligue des droits de l'homme indiquait qu'une fille du nom de I. A.N élève de 9^e année à l'Ecofo Ruziba, quartier Kizingwe, commune Mugere, province Bujumbura a été violée par un homme de 36 ans de la même localité qui a été arrêté à Ruziba quartier kizingwe dans la commune Mugere, province de Bujumbura le 21 juillet 2025.

En effet, HABONIMANA Estella et NIHOREHO Ildephonse, parents de cet enfant, indiquent que leur enfant a été invité par cet homme chez lui à leur insu et a passé deux jours avec lui, du 18 au 19 juillet 2025. À son retour à la maison le 20 juillet 2025, on lui a demandé où il était, et elle a raconté tout ce qui s'était passé. L'enfant a eu tous les soins nécessaires au Centre Seruka et quant au présumé auteur, il est détenu dans le cachot de la zone kanyosha.

Une fille violée en commune Muhuta, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2025 indique qu'en date du 17 juillet 2025 sur la colline Gitaza, commune Muhuta, Province Bujumbura J.H. âgée de 13 ans a été violée par Eddy Émile Nkurunziza membre du parti CNDD-FDD. Selon des témoins, au Tribunal de Grande Instance

de Rumonge, il y a eu flagrance sur le cas en date du 22 juillet 2025. Comme le présumé auteur plaquait en disant qu'il y a eu consentement et après avoir constaté que la fille était encore mineure, le tribunal lui a infligé un emprisonnement de 10 ans et une indemnisation de 2 millions de francs bu qui sera donné à la survivante.

II.2.2. AUTRES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Une femme victime des coups et blessures en commune Kayanza de la province Butanyerera.

En date du 17 juillet 2025, sur la colline kibingo, zone Murima commune Kayanza, province Butanyerera un homme de 38 ans, Ndayisaba Ferdinand, membre du parti CNDD-FDD, a blessé sa femme, Dusabimana Évelyne, âgée de 35 ans. De retour à la maison après la messe, lors de la deuxième communion de leurs fils, ce dernier a informé sa mère en ces termes : "Maman, papa n'est pas encore venu". Selon la victime, l'enfant faisait référence à son parrain qui n'était pas encore arrivé chez eux pour la fête. Cette déclaration a provoqué une réaction violente de la part de Ferdinand, qui a accusé sa femme de trahison, pensant que l'enfant n'était pas le

sien. Il s'est alors acharné sur Évelyne avec des coups de poing, jusqu'à ce que les voisins interviennent. Après l'incident, Ferdinand s'est rendu chez le chef collinaire, Thadée Nduwimana, pour expliquer la situation. Au lieu de le signaler aux autorités, ce dernier a facilité sa fuite. Ferdinand a ainsi pu s'échapper, tandis qu'Évelyne a été rapidement transportée à l'hôpital de Ngozi, où elle a été hospitalisée. La famille de la victime exige l'arrestation du chef collinaire, qu'ils considèrent comme complice de la fuite de l'agresseur.

II.2.2. AUTRES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Une femme battue en Commune Bugendana de la Province Gitega.

En date du 22 juillet 2025, sur la colline Mwumba, zone de Gitondo, commune de Bugendana, province de Gitega, Madame Nshimirimana Fidès, âgée de 34 ans a été blessée par son mari Nibaruta Jean Marie.

D'après les témoins de la localité, son mari l'a frappée et son œil gauche est blessé. Les personnes qui ont vu la scène racontent que cette violence s'est produite alors que Nibaruta

était en état d'ébriété, ce qui, d'après eux, arrive souvent quand il rentre en étant ivre. Dans ces moments-là, Fidès doit souvent dormir ailleurs pour se protéger.

Quand les voisins ont entendu des cris, ils sont venus l'aider et l'ont emmenée à l'hôpital de Mutaho pour des soins urgents. Pendant ce temps, son mari a fui et est toujours introuvable.

Un homme blessé en commune Muramvya, province Gitega .

En date du 22 juillet 2025, vers 21h, sur la colline Birwana, zone Kibumbu, commune Muramvya, province Gitega, un homme a failli être tué par sa femme.

Selon les sources sur place, Irambona Billy, âgé de 49 ans, cultivateur, a été frappé à l'aide d'une houe au niveau de la tête par sa femme Niyitangavyose Exavelie, âgé de 38 ans, cultivatrice.

Selon les mêmes sources, alors qu'ils étaient au lit, une querelle a éclaté entre eux. La femme accusait son mari de lui refuser toujours l'accès aux fêtes familiales organisées dans sa famille biologique.

Elle a ainsi saisi une houe et a blessé gravement son mari au niveau de la tête. La victime a été immédiatement évacuée par les voisins à l'hôpital de Muramvya.

Le présumé auteur a été arrêté le lendemain et conduit au cachot de police à Muramvya.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES.

Arrestation de 2 hommes en commune Musongati dans la Province de Burunga.

En date du 26 juillet 2025, sur la colline de Giharo, commune de Musongati, province de Burunga, deux individus ont été interpellés, dont l'Abbé Gabriel Ciza, en lien avec une augmentation des prix des boissons de la BRARUDI et Michel Bahati, client fréquent du bar de l'Abbé, accusé de ne pas avoir divulgué le prix de la bière qu'il consommait ce jour-là. D'après des sources locales, Michel Bahati était présent parmi d'autres clients consommant de la bière, mais seul lui a été arrêté. Les arrestations ont suivi une opération de perquisition menée entre 15 heures et 17 heures par la police du Commissariat de Giharo, en partenariat avec l'administration, ciblant plusieurs bars de la colline de Giharo, près du marché local, pour des produits BRARUDI vendus à des prix prohibitifs. Lors de cette opération au BAR AKEZAMUTIMA de l'Abbé Gabriel Ciza, les forces de l'ordre ont saisi six caisses de PRIMUS, une caisse contenant huit bouteilles, deux caisses d'AMSTEL et cinq caisses de petit AMSTEL (Béchoux), ainsi qu'une caisse contenant dix

pièces. Les prix constatés pour la vente de ces boissons étaient de 6 000 francs pour une bouteille de PRIMUS et d'AMSTEL, et de 4 500 francs pour le Béchoux. Les deux individus ont été transférés au cachot du parquet de Rutana dans la matinée du 27 juillet 2025. Il est à noter qu'un bar à Giharo, sous la direction de Fabien Nyandwi en association avec Sylvain Nzikoruriho, Rénovât Hakizimana et Lydie Nihimbazwe, continue de vendre la bière PRIMUS à 5 000 francs, bien que le prix officiel soit fixé à 2 500 francs. Cependant, Fabien Nyandwi n'a pas été appréhendé. Derrière cette arrestation, il y aurait des mobiles politiques selon toujours notre source. Lors des propagandes pour les élections législatives, Abbé Gabriel CIZA avait contribué en donnant un soutien à un groupe de tambourinaires appartenant au Parti UPRONA dans le but d'agrémenter leur meetings.

Signalons que ce sont les responsables du parti CNDD-FDD qui ont orchestré leur arrestation.



Uwo uri wese ubahirizwa

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE

Une grande partie du marché de Kayanza n'a pas d'électricité, ce qui perturbe la vie économique.

Depuis mars de cette année, une large partie du marché de Kayanza n'a plus d'électricité. Les vendeurs qui y travaillent se plaignent que leurs espaces de vente sont dans l'obscurité. Les couturiers se lamentent que leurs machines à coudre électriques ne marchent pas, ce qui leur cause de grosses pertes. Les marchands de téléphones et d'accessoires affirment qu'ils perdent de l'argent parce qu'ils ne vendent pas autant que quand le marché avait de l'électricité. Les coiffeurs disent qu'ils doivent utiliser des appareils appelés onduleurs pour faire fonctionner leurs tondeuses, mais ces appareils ne les aident pas vraiment à travailler correctement. Les vendeurs du marché de Kayanza regrettent que la société Regideso ait coupé l'électricité alors qu'ils n'avaient montré aucune difficulté à payer pour l'électricité qu'ils utilisent.

De plus, ils expliquent qu'ils ont dû payer

chacun vingt mille francs pour que l'électricité revienne depuis avril, mais ils attendent toujours que le marché soit réélectrifié sans succès. M. Godefroid Niyonizigiye, l'administrateur de Kayanza au moment où cet argent a été versé, a indiqué que le compteur avait été endommagé et que Regideso a demandé cinq millions pour acheter un nouveau compteur pour remplacer le défectueux.

Cette autorité précise que Regideso veut que l'électricité soit rétablie à Kayanza seulement si la commune paie treize millions pour les anciennes factures d'eau dues au stade Gatwaro. Il dit cependant que des discussions avec Regideso sont en cours pour rétablir l'électricité au marché de Kayanza et que les paiements pour les factures d'eau seront régularisés après. Godefroid Niyonizigiye rassure les commerçants du marché de Kayanza que la situation sera bientôt résolue.

Des mesures judiciaires faisant objet de violation du droit du commerçant et entraînant la privation des activités commerciales.

Depuis la semaine dernière jusqu'au 25 juillet 2025, des arrestations et des emprisonnements ciblant les commerçants spécialisés dans la vente de boissons alcoolisées, notamment Primus et Amstel, produits par BRARUDI, sont à déplorer. Ces mesures s'inscrivent dans une démarche visant à faire respecter les prix imposés par le gouvernement burundais. Toutefois, cette situation traduit une forme insidieuse de violation des droits des commerçants ainsi qu'une dérégulation économique, justifiée ostensiblement par la nécessité de protéger le consommateur et de garantir le respect du code du commerce.

Cependant, il est impératif de souligner que le Burundi affronte, depuis environ quatre ans, une crise aiguë de pénurie de carburant, tant en essence qu'en mazout. Ce déficit en approvisionnement engendre d'importantes difficultés pour les commerçants, rendant leurs opérations presque impossibles et entravant la liberté d'exercice de leurs activités commerciales. À ce stade, le risque de cessation d'activité pour ces acteurs économiques est réel. En conclusion, si le gouvernement ne s'efforce pas d'explorer d'autres alternatives, telles que des exemptions pour les commerçants ou la recherche de solutions pour assurer

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE (suite page 22)

un approvisionnement suffisant en carburant, l'activité commerciale au Burundi pourrait progressivement s'éteindre.

III.2. DROIT DE L'EDUCATION

Une éducation entravée à Mutambu par le recours excessif aux bénévoles

Dans la commune de Mutambu, comme dans bien d'autres localités du pays, un défi majeur se dresse sur le plan de l'éducation : le recrutement d'enseignants qualifiés. Ce qui est surprenant, c'est que ce ne sont pas les enseignants officiellement employés qui sont présents pour enseigner les élèves, mais des bénévoles, connus localement sous le nom de volontaires. Par exemple, sur la colline de Rutovu, plus de 32 de ces bénévoles œuvrent pour l'éducation des enfants. À l'école ITABU Mutambu, sur un effectif de 11 enseignants, 7 sont des bénévoles. Parmi les 4 enseignants officiellement rémunérés, on retrouve le directeur, le préfet de discipline, le surveillant et le professeur de français. Il convient de noter que le préfet de discipline ne détient qu'un diplôme de niveau D7.

Au lycée de Mutambu, la situation ne diffère guère : même le professeur de chimie, qui assure les cours dans la filière scientifique, est un bénévole. Les origines de cette pénurie d'enseignants sont souvent liées à Nkeshimana

Emmanuel, ancien administrateur de la commune et figure du parti dominant dans la province de Bujumbura. D'après certaines sources, des lettres d'affectation destinées aux enseignants de Mutambu auraient été interceptées, diffusées pour être vues de tous, puis remises personnellement par Nkeshimana aux personnes qu'il jugeait dignes de confiance. Des affectations auraient même été octroyées à des habitants des communes environnantes, comme Kabezi, Nyabiraba et Mukike, en échange de pots-de-vin.

Cette situation alourdit encore le fardeau des finances, surtout dans un contexte où l'État joue un rôle clé. Les parents, de leur côté, se trouvent dans l'obligation de verser de grosses sommes d'argent pour rémunérer ces bénévoles. Cette pression financière entraîne même certains enfants à quitter l'école, laissant entrevoir des lendemains incertains pour l'éducation dans cette région.

III.3. DROIT À LA PROPRIÉTÉ.

Expropriation des places pour les vendeurs au marché en Commune Musongati de la Province Burunga.

En date du 23 juillet 2025, la Ligue Iteka a été informée qu'il y aurait une politique de récupérer toutes les places des vendeurs du marché se trouvant sur la Colline Mutwana de la Zone Butezi dans l'ancienne commune de Giharo.

Toujours selon notre source, il s'agirait d'un projet macabre en vue de s'approprier ces places. Derrière ce plan, on trouve différents administratifs locaux à savoir Nemerimana Vincent, Chef de Colline Mutwana accompagné de son petit frère nommé NTIHARIRIZWA alias

GISITO. Toutes ces personnes agissent sous la supervision des représentants du Parti CNDD-FDD dans cette commune. Ils disent qu'ils souhaitent aménager le marché afin de répondre aux besoins du développement local.

Les vendeurs quant à eux disent qu'il s'agit d'un vol organisé afin de remplacer les anciens occupants par des nouveaux militants parrainés par le Secrétaire du CNDD-FDD dans la Province Burunga.

III.4. DROIT À L'EAU ET UN NIVEAU DE VIE DÉCENT.

La population de la commune Buhiga, dans la province de Gitega, est confrontée à une grave pénurie d'eau en raison des travaux agricoles menés dans les champs du Président Evariste NDAYISHIMIYE.

En date du 23 juillet 2025, la Ligue Iteka a été alertée sur une situation préoccupante touchant la population du centre Buhiga, qui éprouve des difficultés croissantes à accéder à l'eau potable fournie par la régie des eaux communale depuis le début du mois de juillet. Dans certains quartiers tels que TABA, KIGWATI, MISIYONI, BERESHI et KIGWATI RUGOGWE, les habitants ne parviennent plus à se procurer de l'eau, à l'exception du quartier GATARE, situé dans la partie basse du centre.

Cette pénurie est attribuée aux travaux agricoles entrepris par le Président de la République sur la colline SHANGA, où l'eau a

été redirigée via un tuyau principal qui transporte l'eau de la source vers Buhiga. Étonnamment, personne ne se manifeste à ce sujet; même les autorités locales semblent garder le silence. Face à cette crise, les habitants sont contraints de marcher plus de trois kilomètres pour puiser de l'eau dans les marais. Il convient de noter que la source d'eau qui alimente le centre Buhiga est située à 25 kilomètres, sur la colline Rutonganikwa, dans l'ancienne zone de Rutonganikwa, qui faisait partie de l'ancienne commune de Buhiga.

IV. DROITS CATÉGORIELS

IV.1. DROIT DE L'ENFANT

Le trafic d'enfants vers la Tanzanie est un phénomène préoccupant, surtout dans le sud du Burundi. Récemment, quatre enfants ont été interceptés dans la commune de Rutana, plus précisément sur la colline Kinzanza, alors qu'ils étaient en cours de transfert illégal vers la Tanzanie. Ils se trouvaient à bord d'un véhicule de type Hiace, en route vers la capitale de la province de Burunga. D'après des sources locales, ces enfants ont été enlevés dans la province de Gitega.

Dès que le nouveau gouverneur a été informé de la situation, des mesures d'urgence ont été mises en place pour mettre fin à cette opération de trafic d'enfants. Mboninyibuka a souligné qu'aucune forme de trahison envers les enfants

burundais, qui sont traités de manière inhumaine en République Unie de Tanzanie, ne devrait être tolérée. Il a donné des instructions claires pour que les responsables soient arrêtés sans délai. Les forces de défense et de sécurité ont été appelées à démanteler ces réseaux de trafic. Cinq hommes ont été arrêtés, parmi lesquels trois étaient chauffeurs. L'un d'entre eux a été reconnu par la population pour des activités similaires par le passé. Une enquête est actuellement en cours, et les suspects pourraient faire face à des accusations de traite d'êtres humains, un crime lourdement sanctionné par la législation burundaise.



La Ligue Iteka exprime son profond désaccord face à la dégradation persistante des droits de l'homme au Burundi, tout en mettant en lumière l'impunité dont jouissent les presumes auteurs de ces actes criminels. Iteka appelle les autorités burundaises à entreprendre des actions concrètes pour corriger cette situation alarmante. Dans ce contexte, plusieurs recommandations sont adressées au Gouvernement du Burundi:

1. Prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux exécutions extrajudiciaires et aux enlèvements, et tenir les responsables compte de leurs actes.
2. Réformer le système de sécurité pour garantir que les agents étatiques et les Imbonerakure respectent les droits humains et agissent de manière responsable.
3. Garantir la liberté d'expression et d'association pour tous les citoyens, sans crainte de représailles.
4. Prendre des mesures pour prévenir et punir les violences basées sur le genre, notamment les viols et les autres formes de violence sexuelle.
5. Garantir l'accès à l'éducation pour tous les citoyens, sans discrimination.
6. Prendre des mesures pour protéger les droits de l'enfant, notamment en garantissant l'accès à l'éducation et en luttant contre la violence envers les enfants.